

Actualités des baux d'habitation

Vendredi 9 septembre 2022
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Nicolas DAMAS

Professeur à l'Université de Lorraine
Avocat

Organisé par :

Ludovic GAUVIN

Responsable de la Commission Droit
immobilier
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet Antarius

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit immobilier
Baux d'habitation

Public visé

Avocats, juristes, huissiers, experts-
comptables, notaires

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 2 mai au 31
décembre 2022 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : Le droit des baux d'habitation ne connaît guère de répit. La formation présentera l'actualité de 2021 et du début 2022, période marquée par une jurisprudence fournie et par une production législative et réglementaire toujours dynamique, avec un accent porté sur la nécessaire performance énergétique des logements. A l'issue de cette formation le participant connaîtra toutes les dernières actualités législatives et jurisprudentielles sur les baux d'habitation.

Programme pédagogique de la journée :

La formation du bail

Champ d'application de la loi du 6 juillet 1989
Autorisation de changement d'usage

Les obligations du locataire

Loyer
Charges/entretien/assurances...

Les obligations du bailleur

Logement décent
Réparations
Vétusté

La loi « Climat et Résilience » n°2021-1104 du 22.8.21

DPE
Loyers

Loi « 3DS » n° 2002-217 du 21 février 2022

Encadrement des loyers
Annonces

La vente de l'immeuble loué et le droit de préemption du locataire

La fin du bail

Congé
Restitution du dépôt de garantie
Expulsion

Actualités des baux d'habitation

Vendredi 9 septembre 2022
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Nicolas DAMAS

Professeur à l'Université de Lorraine
Avocat

Organisé par :

Ludovic GAUVIN

Responsable de la Commission Droit
immobilier
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet Antarius

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit immobilier
Baux d'habitation

Public visé

Avocats, juristes, huissiers, experts-
comptables, notaires

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 2 mai au 31
décembre 2022 – Version 1



Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : La formation du bail / Les obligations du locataire
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Les obligations du bailleur, la loi Climat
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : La loi 3DS, la vente de l'immeuble loué, la fin du bail
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Avec la crise sanitaire, nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en présentiel : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 852€ TTC, soit 710€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.